



**BUDGET ANNEXE
RESIDENCE DAUDET
- BUDGET PRIMITIF
2025**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 26

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, M. RAOUX, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M PADUANO

Représentés(es) : 6

Mme PAGES par M. MARECHAL
M. MARROSU par M. LORANDIN
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MORAND par Mme BOMPARD
M. DUMAS par M. RAOUX
Mme ROCHE par Mme GITTON

Absents(es) :1

M. MALAPERT

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	26	32	25	7	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 24 février 2025,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 est soumis au vote par chapitre et par nature, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement,

Considérant que le principe de fongibilité des crédits doit être voté par l'Assemblée délibérante pour chaque exercice budgétaire et chaque budget soumis à la M57,

Considérant que le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Résidence Daudet équilibré par section en dépenses et en recettes, s'établit comme suit, en € T.T.C., avec reprise des résultats de l'exercice 2024 après le vote du compte administratif :

BUDGET PRINCIPAL 2025	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	612 100,00	608 726,85
Excédent de fonctionnement 2024 reporté en 2025 (002)		3 373,15
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	612 100,00	612 100
SECTION D'INVESTISSEMENT	138 921,59	39 827,85
Excédent d'investissement 2024 reporté en 2025 (001)		99 093,74
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	138 921,59	138 921,59
TOTAL DU BUDGET 2025	751 021,59	751 021,59



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Résidence Daudet, tel qu'énoncé ci-dessus,
- de voter les crédits budgétaires au niveau des chapitres budgétaires avec reprise des résultats,
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés,

Contre :

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER,
Mme CALERO, M. DUMAS

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO, Mme ROCHE

DECIDE

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Résidence Daudet, tel qu'énoncé ci-dessus,
- de voter les crédits budgétaires au niveau des chapitres budgétaires avec reprise des résultats,

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID: 084-218400190-20250331-DEL_2025_60-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

02/04/2025

Qualité : Maire de Bollène